



Congés payés imposé

Par Patt

bonjour,

mon employeur m'impose 3 semaines de congés payés en me disant que c'est la loi entre le 1er juin jusqu'à fin octobre.
est-il dans ces droit?
ma convention est métallurgie.

merci pour votre retour.

Par janus2

Bonjour,
Il pourrait même vous imposer 4 semaines...

Par Patt

bonjour,

pour imposer ces fameux congés payés, normalement mon employeur doit me prévenir un mois avant le début de ceux-ci,
car j'ai reçu un recommandé le 1er septembre pour démarrer mes congés le 29 septembre.
est-il dans la légalité,

merci.

Par kang74

Bonjour

Il n'y a pas besoin de vous envoyer vos dates en LRAR .
Celles ci doivent être affichées un mois à l'avance dans l'entreprise .

Par de là, je ne vois pas bien votre marge de man?uvre si vous avez été absent et/ou si vous n'avez pas respecté les modalités de pose en temps voulu .

Enfin , l'employeur doit vous permettre de prendre vos congés ; si vous ne voulez pas prendre vos congés ils sont perdus .

Si vous revenez d'arrêt maladie il doit faire en sorte de vous éviter la prescription qui ne s'arrête pas pendant l'arrêt pour les CP acquis pendant l'arrêt .